

Fonds de pension ou taxes sur le capital : scénarios pour une autre réforme

Rémi Barroux et Laetitia Van Eeckhout, *Le Monde* 7 mai 2003

François Fillon l'a dit très clairement lors de son passage à l'émission "100 minutes pour convaincre", jeudi 24 avril, sur France 2 : *"Il n'y a pas d'alternative à cette réforme."* Certes, selon les sondages, l'opinion publique semble avoir pris conscience du problème du financement des retraites pour les années à venir. Du Medef, qui réclame une *"réforme importante"* aux syndicats appelant à la mobilisation du 13 mai au nom d'une *"réforme nécessaire"*, tous semblent convaincus de l'urgence à pérenniser le système de retraites. Mais le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, qui apportait la contradiction au ministre, ce soir-là, n'a pas laissé passer l'occasion de répondre qu'il existait d'autres solutions que *"cette réforme"*. Voici trois scénarios alternatifs aux propositions que le ministre des affaires sociales présentera mercredi 7 mai en conseil des ministres.

Alain Madelin : le système par points.

Figure des libéraux de l'UMP et coauteur, avec l'économiste Jacques Bichot, d'un ouvrage à paraître le 14 mai (*Quand les autruches prendront leur retraite*, Seuil), Alain Madelin préconise une complète refondation du système de retraites. Seuls deux changements fondamentaux de structure peuvent permettre, selon lui, de répondre au souci de justice et d'équité et aux défis financiers qui se posent : l'unification des régimes de retraite par répartition - y compris celui des fonctionnaires -, et l'adoption dans ce régime unique d'un système par points déjà en vigueur dans les caisses de retraites complémentaires du privé.

Pour le député d'Ille-et-Vilaine, *"l'équité consiste à fixer correctement le niveau de cotisation des actifs, puis à mettre chaque senior face à ses responsabilités"* : libre à chacun de décider de liquider sa pension plus tôt en percevant une retraite moindre, ou plus tard en ayant chaque mois une somme plus conséquente. Mais, *"à cotisations égales, retraites égales"*, que les retraités soient partis plus ou moins tôt, qu'ils aient ou non le même profil de carrière.

L'équilibre financier du régime est quant à lui déterminé par la valeur du point, fixée chaque année en fonction des perspectives de rentrées de cotisations et du nombre de points à "servir". *"Il s'agit d'adapter automatiquement les dépenses aux recettes et non l'inverse"*, insiste M. Madelin.

En complément du régime par répartition fondé sur un système par points, le député introduit la capitalisation, à travers deux formes de fonds d'épargne-retraite. D'une part, les fonds de pension d'entreprise ou de branche permettraient de traiter de la pénibilité et de la dangerosité de certains emplois, et plus généralement de tous les avantages spécifiques liés à telle ou telle catégorie de salariés destinés à leur permettre de partir à la retraite précocement ; les prestations du fonds viendraient combler la différence avec la pension qu'ils auraient obtenue s'ils attendaient d'avoir 60 ans. D'autre part, les fonds de pension individuels permettraient à ceux qui le désirent d'épargner pour leur retraite. *"Pour des raisons d'équité et d'efficacité"*, il conviendrait *"d'exonérer d'impôt le revenu consacré à cette épargne"*.

La CGT : élargir l'assiette des cotisations.

Jean-Christophe Le Duigou, chargé du dossier des retraites, inscrit cinq points principaux au cœur du projet de la CGT, largement repris et soutenu par le Parti communiste.

Premièrement, la *"garantie d'un haut niveau de retraites"* signifie un taux de remplacement de 100 % au niveau du smic et de 75 % assurés pour l'ensemble des pensions. L'indexation des retraites sur les salaires doit être garantie. Deuxième point, le syndicat, qui a vivement débattu de cette question lors de son congrès à Montpellier en mars, souhaite *"réformer les modes d'acquisition des droits pour permettre une véritable retraite à taux plein à 60 ans et revoir le décompte du salaire de référence avec la prise en compte des dix meilleures années"*. La CGT tient ainsi compte des *"caractéristiques nouvelles de la vie professionnelle"*, tels le temps partiel

contraint, les années d'étude et d'apprentissage... Troisièmement, *"le respect de la diversité des régimes dans un système plus solidaire"* s'appuierait sur un socle commun constitué par l'âge de départ, la durée de cotisation ou les avantages familiaux. La CGT réclame des mesures permettant de renforcer *"l'égalité entre les différentes catégories de retraités"*, avec la reconnaissance des travaux pénibles ou la possibilité de partir à 55 ans. Selon M. Le Duigou, l'ensemble de ces quatre premières mesures représenterait 4,5 % du PIB à l'horizon 2020, d'où le besoin de dégager 90 milliards d'euros. Intervient alors le financement que la CGT base sur un *"contre-choc emploi"* nécessaire. Traduction : un million d'emplois supplémentaires représenteraient 20 milliards d'euros pour les retraites. Créer 300 000 emplois nets par an pendant dix ans, soit 3 millions au total, permettrait donc, selon la CGT, de générer 60 milliards d'euros. Mais le syndicat propose aussi une réforme des cotisations, en élargissant ces dernières aux éléments de rémunération qui en sont exclus (abondements patronaux, stock-options, primes, intéressement...). La CGT suggère également d'instituer *"une contribution assise sur le revenu financier des entreprises"*, équivalant à la cotisation de la part salariale, et en tenant compte de la valeur ajoutée de l'entreprise, de ses profits bruts. Ces trois points permettraient de dégager, selon la CGT, 30 milliards d'euros.

La Fondation Copernic : taxer le capital.

Opposée au libéralisme économique, la Fondation Copernic, fondée en octobre 1998 par des chercheurs, des syndicalistes et des militants associatifs et politiques, rejette l'ensemble du projet Fillon. Pierre Khalfa, responsable de l'Union syndicale G10-Solidaires et membre de la direction d'Attac, ainsi que Pierre Concialdi, économiste, relativisent le choc démographique annoncé en remarquant que les évolutions prévues s'étalent sur quarante ans. L'objectif, politique selon eux, de la réforme doit être de *"maintenir la parité de niveau de vie entre actifs et retraités"*. Ils rejettent toute augmentation de la durée de cotisation, une solution *"absurde, sachant que le temps d'emploi ne cesse de baisser"*. La solidarité intergénérationnelle doit jouer dans les deux sens : *"Les actifs paient pour les retraités et les salariés âgés laissent leur place aux jeunes."* Pour financer les retraites, avec le retour aux *"37,5 annuités de cotisation pour tous"*, soit 0,3 % du PIB, *"ce qui est négligeable"*, des marges de manœuvre importantes existent. *"La richesse produite va augmenter considérablement dans les décennies à venir et il faut discuter de son partage."* Dans les vingt dernières années, la part des salaires dans la valeur ajoutée a baissé de dix points par rapport aux profits. Selon la Fondation, *"un léger rééquilibrage permettrait de financer les retraites et serait même neutre du point de vue de la compétitivité des entreprises, si, dans le même temps, elle était accompagnée d'une baisse des profits improductifs, qui ont imposé ces dernières années"*.